

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1969 B 00185

Numéro SIREN : 469 501 852

Nom ou dénomination : API DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 06/04/2023 sous le numéro de dépôt 7811

API DEVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 750.000 Euros

Siège social : 382 Rue du Général de Gaulle (59370) MONS-EN-BAROEUL

469.501.852 RCS LILLE METROPOLE

COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2022

= POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME =

La Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Béatrice', written over a horizontal line.

Béatrice DEBOSQUE

20235007811

Désignation de l'entreprise : SAS API DEVELOPPEMENT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 382 RUE DU GENERAL DE GAULLE 59370 MONS EN BAROEUL		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 4 6 9 5 0 1 8 5 2 0 0 0 1 3		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, 31/08/2022	N-1 31/08/2021		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
		Frais de développement * CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	1 004	2 995
		Fonds commercial (1) AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	5 517 684	5 482 684
		Constructions AP	AQ	34 640 773	17 283 158
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles AT	AU		
		Immobilisations en cours AV	AW	1 112 145	576 478
		Avances et acomptes AX	AY	384 812	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
		Autres participations CU	CV	16 746 531	897 884
		Créances rattachées à des participations BB	BC	14 264 379	112 000
		Autres titres immobilisés BD	BE	1 528 897	1 528 897
		Prêts BF	BG		
		Autres immobilisations financières* BH	BI	74 140	74 140
TOTAL (II) BJ		BK	18 294 047	55 979 316	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM		
		En cours de production de biens BN	BO		
		En cours de production de services BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	BS		
		Marchandises BT	BU		
	ORDRES ET	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	2 269	2 269
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	2 614 574	2 614 574
		Autres créances (3) BZ	CA	3 077 628	900 000
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
	Comptes de régularisation	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE	20 012 020	20 012 020
		Disponibilités CF	CG	1 730 242	1 730 242
		Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	104 621	104 621
		Immobilisations : TOTAL (III) CJ	CK	900 000	26 641 357
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
Primes de remboursement des obligations (V) CM					
Ecart de conversion actif* (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	19 194 047	82 620 674	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS API DEVELOPPEMENT</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>750 000</u>)			DA	750 000	750 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)			DC	3 811	3 811
	Réserve légale (3)			DD	75 000	75 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)			DG	24 699 031	20 077 658
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	4 806 232	4 621 373
	Subventions d'investissement			DJ	13 430	23 794
	Provisions réglementées *			DK	2 757 514	2 398 621
	TOTAL (I)			DL	33 105 020	27 950 259
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	31 917	144 402
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)			DV	1 204 522	1 168 684
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 148 853	468 040
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 265 832	1 499 305
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	45 860 559	35 459 442
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	3 968	3 891
TOTAL (IV)			EC	49 515 653	38 743 766	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	82 620 674	66 694 026	
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		1F		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	47 720 696	38 743 766
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS API DEVELOPPEMENT		Néant ☐ *					
		Exercice N				Exercice (N - 1)			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	6 602 879	FH		FI	6 602 879	5 931 960	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	6 602 879	FK		FL	6 602 879	5 931 960	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	6 220	10 432	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 787	2 717	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	6 610 887	5 945 110	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	3 730	11 049	
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	636 522	516 419	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	377 655	289 625	
	Salaires et traitements*					FY	265 447	333 453	
	Charges sociales (10)					FZ	101 239	131 730	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	1 500 845	1 573 226
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	12 222	5 635	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 897 662	2 861 140		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	3 713 225	3 083 970		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	2 735 239	2 321 936	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	108 175	64 976	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)					GP	2 843 415	2 386 913		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	1 797 884		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	273 617	135 380	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)					GU	2 071 502	135 380		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	771 912	2 251 533		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	4 485 137	5 335 503		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS API DEVELOPPEMENT				Néant ☐ *																							
				Exercice N		Exercice N - 1																					
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA																							
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	2 862 298		2 544 804																				
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	27 899		28 291																				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	2 890 198		2 573 096																				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE																							
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	1 126 387		2 093 563																				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	386 792		349 853																				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 513 179		2 443 416																				
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	1 377 018		129 679																				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ																							
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	1 055 924		843 810																				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	12 344 501		10 905 120																				
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	7 538 269		6 283 747																				
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	4 806 232		4 621 373																				
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO																							
	(2) Dont	produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HY	4 974 425		4 572 624																				
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier		HP																							
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IQ																							
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		HP																							
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		HQ																							
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		IH																							
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		IJ	81 755		63 516																				
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		IK	271 582		130 731																				
	(9)	Dont transferts de charges		HX																							
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		RC																							
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5		RD																							
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A1	6 220		5 549																				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A2																							
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		A3																							
		facultatives A6	obligatoires A9	A4																							
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8																								
	(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le				<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> <tr> <td>Sorties d'immobilisations</td> <td>1 126 387</td> <td>2 851 934</td> </tr> <tr> <td>Amortissements dérogatoires</td> <td>386 792</td> <td>27 899</td> </tr> <tr> <td>Quote part de subvention d'investissements virée au compte de rés</td> <td></td> <td>10 364</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>				Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	Sorties d'immobilisations	1 126 387	2 851 934	Amortissements dérogatoires	386 792	27 899	Quote part de subvention d'investissements virée au compte de rés		10 364						
	Exercice N																										
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																									
Sorties d'immobilisations	1 126 387	2 851 934																									
Amortissements dérogatoires	386 792	27 899																									
Quote part de subvention d'investissements virée au compte de rés		10 364																									
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </table>				Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs																
Exercice N																											
Charges antérieures	Produits antérieurs																										

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS API DEVELOPPEMENT**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise										SAS API DEVELOPPEMENT										Néant		*																	
CADRE A			IMMOBILISATIONS							Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice			Augmentations																										
										1			2							3																			
INCORP.			TOTAL I							CZ			D8							D9																			
			TOTAL II							KD			KE							KF																			
CORPORELLES			Terrains							KG			5 482 684							KH		KI		35 000															
			Constructions		Sur sol propre		Dont Composants		L9		KJ			32 735 791							KK		KL		1 802 071														
					Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1		KM										KN		KO																
					Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants		M2		KP			627 716							KQ		KR		55 383														
			Autres immobilisations corporelles		Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants		M3		KS										KT		KU														
					Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV										KW		KX																		
					Matériel de transport*				KY										KZ		LA																		
					Matériel de bureau et mobilier informatique				LB										LC		LD																		
					Emballages récupérables et divers *				LE										LF		LG																		
			Immobilisations corporelles en cours							LH			576 478							LI		LJ		1 852 200															
			Avances et acomptes							LK										LL		LM		384 812															
			TOTAL III							LN			39 422 671							LO		LP		4 129 467															
			FINANCIÈRES			Participations évaluées par mise en équivalence							8G										8M		8T														
						Autres participations							8U			26 151 148							8V		8W		7 570 246												
Autres titres immobilisés							IP			2 985							IR		IS		1 525 912																		
Prêts et autres immobilisations financières							IT			11 811							IU		IV		112 329																		
TOTAL IV							LQ			26 165 945							LR		LS		9 208 487																		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG			65 588 616							ØH		ØJ		13 341 955																		
CADRE B			IMMOBILISATIONS							Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice							Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence																			
										par virement de poste à poste			par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence							Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice																			
INCORP.			TOTAL I							IN			DØ							D7																			
			TOTAL II							IO			LV							LW		IX																	
CORPORELLES			Terrains							IP			LX							LY							LZ												
			Constructions		Sur sol propre				IQ					MA		524 805							MB		34 013 057							MC							
					Sur sol d'autrui				IR					MD									ME									MF							
					Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS					MG		55 383							MH		627 716							MI							
			Installations techniques, matériel et outillage industriels							IT			MJ							MK							ML												
			Autres immobilisations corporelles		Inst. gales., agencés, aménagements divers						IU					MM									MN									MO					
					Matériel de transport						IV					MP									MQ									MR					
					Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW					MS									MT									MU					
					Emballages récupérables et divers *						IX					MV									MW									MX					
			Immobilisations corporelles en cours							MY			1 316 534							MZ		NA							1 112 145							NB			
			Avances et acomptes							NC										ND		NE							384 812							NF			
			TOTAL III							IV			1 316 534							NG		580 188							NH		41 655 416							NI	
			FINANCIÈRES			Participations évaluées par mise en équivalence							IZ			ØU							M7							ØW									
						Autres participations							IØ			ØX							2 710 484							ØY		31 010 910							ØZ
Autres titres immobilisés							II			2B							2C							1 528 897							2D								
Prêts et autres immobilisations financières							I2			2E							50 000							2F		74 140							2G						
TOTAL IV							I3			NJ							2 760 484							NK		32 613 948							2H						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							I4			1 316 534							ØK		3 340 673							ØL		74 273 364							ØM				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS API DEVELOPPEMENT</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF	1 004	PG		PH	1 004		
TOTAL I		RK		RM	1 004	RN		RO	1 004		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM	15 703 946	PN	1 468 762	PO		PQ	17 172 708		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	79 371	PW	31 078	PX		PY	110 450		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	15 783 317	QV	1 499 841	QW		QX	17 283 158		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	15 783 317	ØP	1 500 845	ØQ		ØR	17 284 163		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	375 541	R1	R2	R3	27 899	R4	R5	R6	347 641
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1	S2	S3	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	11 251	S6		S7		S8		T1	11 251
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8	
TOTAL II	X2	386 792	X3		X4		X5	27 899	X6		X7
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM							N0
TOTAL III	NP	386 792	NQ		NS	27 899	NT				NV
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	NW	386 792			NY	27 899					NZ
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9				Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP				SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS API DEVELOPPEMENT

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X 2 398 621	TM 386 792	TN 27 899	TO 2 757 514
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z 2 398 621	TS 386 792	TT 27 899	TU 2 757 514
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C
		– corporelles	6E	6F	6G
		– titres mis en équivalence	02	03	04
		– titres de participation	9U	9V 897 884	9X 897 884
		– autres immobilisations financières (1) *	06 112 000	07	08 112 000
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y 900 000	6Z	7A 900 000
	TOTAL III	7B 112 000	TY 1 797 884	TZ	UA 1 909 884
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 2 510 621	UB 2 184 677	UC 27 899	UD 4 667 399
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	UE	UF	
	– financières	UG 1 797 884	UG	UH	
	– exceptionnelles	UJ 386 792	UJ	UK 27 899	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS API DEVELOPPEMENT										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	14 264 379	UM	45 760	UN	14 218 618				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	74 140	UV	74 140	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	2 614 574		2 614 574						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	165 208		165 208					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	2 705 469		2 705 469						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	206 950		206 950						
	Charges constatées d'avance	VS	104 621		104 621						
	TOTAL		VT	20 135 344	VU	5 916 725	VV	14 218 618			
	RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD					
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	822		822						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	31 094		31 094						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 204 522							1 204 522	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 148 853		1 148 853						
Personnel et comptes rattachés		8C	88 230		88 230						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	48 787		48 787						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	453 184		453 184						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	483 280		483 280						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	192 350		192 350						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	45 152 719		45 037 508		115 211				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	707 839		232 616		435 934			39 289	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	3 968		3 968						
TOTAL		YY	49 515 653	VZ	47 720 696		551 145			1 243 811	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	112 615	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS API DEVELOPPEMENT		Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/08/2022				
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	4 806 232		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB			
		WI	1 797 884	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				IF	1 055 924		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	174 412	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	174 412
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		IB		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN				
				WO				
				XR				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	168 546		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3			
				TOTAL I	WR	8 002 998		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV			
		- imposées au taux de 0 %			WH	1 404 547		
		- imposées au taux de 19 %			WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs			XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				IG			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	127 888		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)			XA	2 607 351			
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*				ZX			
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*				ZY			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 series	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	
		Zone franche urbaine -TE (44 octies A)	OV	Sociétés d'investissement (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de l'industrie (44 quaterdecies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC	
					PC		PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD					
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XH	4 011 898		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	3 991 099			
		déficit (II moins I)				XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	3 991 099	XO		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS API DEVELOPPEMENT										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	4 621 373		- Autres réserves	ZD		4 621 373				
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes	ZE						
					Autres répartitions	ZF						
	TOTAL I	0F	4 621 373		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG						
					TOTAL II	ZH		4 621 373				
RENSEIGNEMENTS DIVERS												
Exercice N :												
Exercice N - 1 :												
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNEMENT	- Sous-traitance						YT	85 720	85 295			
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	20 000		XQ	21 218	20 000			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU		21 115			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	210 974	124 819			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES			ST	318 609	265 189			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	636 522	516 419			
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	39 704	59 868			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z	337 950	229 756			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	377 655	289 625			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	1 626 087	1 316 089			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	74 020	156 969			
DIVERS	- Montant brut des salaires *						0B	257 738				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	1.84 %	0.54 %			
	- Numéro du centre de gestion agréé *			XP			- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

API DEVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 750.000 €uros

Siège social : 382 Rue du Général de Gaulle (59370) MONS EN BAROEUL

469.501.852 RCS LILLE METROPOLE

RESOLUTION D'AFFECTION
PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 28 FEVRIER 2023

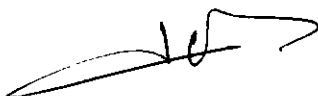
L'Assemblée Générale, sur la proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 AOUT 2022, soit la somme de 4.806.232 €, en totalité au poste "REPORT A NOUVEAU".

RESOLUTION D'AFFECTION
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 28 FEVRIER 2023

L'Assemblée Générale, sur la proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 AOUT 2022, soit la somme de 4.806.232 €, en totalité au poste "REPORT A NOUVEAU".

= POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME =

La Présidente,



Béatrice DEBOSQUE

AEQUITAS AUDIT

ERNST & YOUNG Audit

API Développement

Exercice clos le 31 août 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

AEQUITAS AUDIT
ZA du Pré-Catelan
9, rue Delesalle
59110 La Madeleine
S.A.R.L. au capital de € 619 260
046 350 088 R.C.S. Lille Métropole

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale des Hauts-de-France

ERNST & YOUNG Audit
14, rue du Vieux Faubourg
59042 Lille cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

API Développement

Exercice clos le 31 août 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société API Développement,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société API Développement relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Participations et autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement » de l'annexe des comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives à la comptabilisation des participations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe, et nous avons vérifié leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

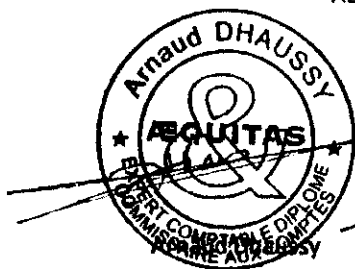
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Madeleine et Lille, le 27 février 2023

Les Commissaires aux Comptes

AEQUITAS AUDIT

ERNST & YOUNG Audit



Christophe Lewandowski

Sandrine Ledez